

▼  
Edition 2017

# JE SUIS ENCEINTE

## le Guide

### 4 Les aides au logement et les solutions d'hébergement

1 Les démarches essentielles

2 Les aides financières et matérielles

3 Si vous êtes victime de violences

4 Les aides au logement et les solutions d'hébergement

5 Si vous êtes mineure

6 La couverture sociale et les droits médicaux

7 La protection de l'emploi

8 Les questions relatives à votre situation familiale

9 Confier son enfant à l'adoption

# Les aides au logement et les solutions d'hébergement

## Les aides au logement

Un dispositif d'aides au logement existe pour aider à faire face aux charges de logement (loyer, remboursement d'emprunt). Peut-être pouvez-vous en bénéficier selon vos ressources.

---

- 1.** Les aides au logement de la Caisse d'Allocations Familiales
- 2.** Les aides au logement de votre Mairie
- 3.** Aides d'Action Logement (1% logement)

### 1. Les aides au logement de la Caisse d'Allocations Familiales

Si vous payez un loyer ou remboursez un emprunt pour votre résidence principale, et si vos ressources sont modestes, vous pouvez bénéficier de l'une des 3 aides au logement suivantes :

- Aide Personnalisée au Logement (APL)
- Allocation de Logement Familial (ALF)
- Allocation de Logement Social (ALS)

Ces aides ne sont pas cumulables, l'ordre de priorité est le suivant : APL, ALF, ALS.

Une seule déclaration à faire à la CAF qui vous attribue l'aide la plus favorable en fonction de votre situation et de vos droits. [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

#### ■ Conditions d'attributions :

- Vous avez une charge de logement et payez un loyer ou un remboursement de prêt.
- Si vous êtes en location, le propriétaire n'est pas un des parents ou des grands parents de vous-même ou de votre conjoint, concubin ou compagnon.
- Si vous habitez dans un foyer, à l'hôtel, dans un meublé ou dans une résidence universitaire, vous pouvez aussi recevoir une aide au logement.
- Ce logement est votre résidence principale et vous l'occupez au moins 8 mois par an.
- Vos ressources annuelles ne doivent pas excéder un plafond.

#### ► Important !

La CAF calculera le montant de votre allocation logement en tenant compte de différents critères (ressources annuelles, nombre d'enfants à charge, lieu de résidence, montant du loyer ou de la mensualité de remboursement de prêt...).

Ces critères étant nombreux, la CAF ne communique pas de montant indicatif de l'aide au logement. Pour évaluer l'aide à laquelle vous avez droit, rendez-vous sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

### ■ Prise en compte des aides au logement si vous touchez le RSA :

Si vous touchez le RSA, les aides au logement que vous percevez sont prises en compte de façon forfaitaire. Si vous recevez une aide au logement, ou si vous n'avez pas de charges de logement (vous êtes logée à titre gratuit par vos parents par exemple) votre RSA sera réduit de 62,90 € pour une personne seule, 125,80 € pour 2 personnes, 155,68 € pour 3 personnes ou plus.

#### L'aide au logement est versée dès le mois suivant votre demande.

Un conseil : faites votre demande le plus tôt possible, il n'y a pas d'arriéré de droits. Quittance de loyer et bail doivent être libellés au nom de la personne qui fait la demande d'aide au logement.

#### ▶ Important !

Si vous ne payez plus votre loyer ou les échéances de vos prêts depuis 2 mois ou plus, le versement de votre aide au logement risque d'être suspendu. Contactez la CAF, elle peut vous aider.

#### Prêts et secours de la CAF :

Dans certaines conditions, pour faciliter l'accès au logement, ou permettre le maintien dans le logement en cas d'impayé de loyer, la CAF peut accorder des prêts et secours à ses allocataires ou aux bénéficiaires du RSA qui ont au moins un enfant. Renseignez-vous auprès de votre CAF ou au 0810 25 **75 10**.

*(Le chiffre en gras correspond au numéro de votre département)*

## 2. Les aides au logement de votre Mairie

De nombreuses municipalités, comme Paris (voir [www.paris.fr](http://www.paris.fr)) ont créé un éventail d'aides au logement pour aider leurs administrés à faire face aux dépenses de logement.

Renseignez-vous auprès de votre Mairie.

Etudiante à Paris :  
voir page 15

### 3. Aides d'Action Logement (1% logement)

Action logement ([www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)) est la fédération des organismes gestionnaires du 1% logement. Elle a pour mission de faciliter l'accès au logement ou le maintien dans le logement des salariés aux revenus modestes ou intermédiaires, à statuts précaires, en mobilité professionnelle, ainsi que des jeunes.

- **Aide mobili-jeune** (-30ans) : possibilité de subvention jusqu'à 3 mois de loyer.
- **Avance loca-pass** et garantie loca-pass : avance gratuite du dépôt de garantie (sans intérêt, sans frais de dossier) et garantie de paiement à votre propriétaire des échéances de loyer et de charges locatives en cas de difficultés passagères de votre part, gratuitement pour vous (sans intérêt ni frais de dossier).
- **CIL – pass assistance** : assistance logement des salariés en difficulté, confrontés à un évènement difficile ou imprévu (séparation, divorce ; licenciement, réduction d'activité, diminution des ressources ; maladie, handicap, décès ; surendettement) qui les empêche de régler leur loyer ou de rembourser leur emprunt, ou encore de trouver un logement ou de s'y maintenir.

#### Bénéficiaires :

- Salariés des entreprises du secteur privé non agricole, quelles que soient leur ancienneté dans l'entreprise et la nature de leur contrat de travail (CDD, CDI, temps partiel, contrat de qualification...)
- Jeunes de moins de 30 ans en recherche d'un premier emploi stable.
- Etudiants de moins de 30 ans, boursiers de l'Etat français, ou en cours de CDD ou de stage, ou qui justifient dans les 6 mois précédant la demande, d'une activité professionnelle salariée.

**Il n'y a pas d'obligation de passer par son employeur :**

s'adresser directement au CIL de sa région.

Annuaire des CIL sur : [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

# Les solutions d'hébergement

Si vous êtes enceinte, en difficulté ou à la rue, seule ou avec un enfant de moins de 3 ans, y compris si vous êtes mineure, il existe plusieurs solutions d'accueil et d'hébergement.

1. Centre d'hébergement d'urgence
2. Centres maternels publics
3. Maisons d'accueil maternel (associations)

## 1. Centre d'hébergement d'urgence

### ■ Pour les femmes enceintes

Appeler le Samu Social : le 115

En cas de situation d'urgence, pour ne pas être à la rue, vous pouvez faire appel aux centres d'hébergement d'urgence en appelant le 115, en spécifiant bien que vous êtes enceinte : les femmes enceintes ont priorité dans les affectations de places et tout doit être fait pour leur trouver un toit.

Liste des centres d'hébergement d'urgence (CHRS) :  
[www.sosfemmes.com/ressources/contacts\\_chrs.htm](http://www.sosfemmes.com/ressources/contacts_chrs.htm)

**On peut faire appel à ces structures,** sauf pour le 115, pour quelques jours, quelques semaines, pour prendre du recul, reprendre souffle, ou pour tout le temps de la grossesse et après la naissance du bébé. D'une manière générale, les services sociaux gèrent les affectations mais les conditions et les procédures d'admission varient d'un établissement à l'autre et suivant les disponibilités. **Il peut donc être utile de contacter directement les établissements pour s'informer de la marche à suivre.**

Suite : page 26 ►

▼ Suite : Centres d'hébergement d'urgence

### ■ Pour les étudiantes : Logement d'urgence dans tous les CROUS

Tous les CROUS doivent proposer des dispositifs d'hébergement d'urgence pour les étudiants qui sont dans une situation particulièrement difficile, en rupture avec leur famille et qui doivent s'assumer seuls.

Si vous êtes étudiante enceinte en difficulté vous pouvez bénéficier d'un logement d'urgence.

A qui s'adresser ?

Il faut s'adresser à l'assistante sociale du CROUS qui dispose de logements temporaires de dépannage et qui instruit aussi les demandes d'attribution de logement définitif pour l'année universitaire.

### ■ Pour tous : Le 115 du particulier

Le 115 du particulier peut vous aider. N'hésitez pas à faire appel à cette association.

Plateforme d'informations, lien entre l'offre et la demande, elle recueille les intentions de dons matériels (nourriture, couverture, vêtements, offres de douche, offres d'hébergement...) pour les relayer et les dispatcher vers leurs destinataires, ceux qui en ont besoin.

tél : 06 67 12 61 81 [webmaster@le-115-du-particulier.fr](mailto:webmaster@le-115-du-particulier.fr)

### ■ Les Maisons d'accueil maternel (associations)

Vous pouvez aussi prendre contact avec les Maisons d'accueil maternel, qui vous guideront au mieux.

(Voir liste ci-dessous pages 28 et 29)

### ► Important !

Les guichets sont ouverts pendant les périodes de congés universitaires : Pendant chaque période de vacances universitaires, les CROUS ont une permanence et un service continu pour que les étudiants en situation d'urgence puissent recevoir écoute et aide.

## 2. Centres Maternels Publics à partir du 7<sup>ème</sup> mois de grossesse...

Ils accueillent les femmes enceintes en difficulté à partir du 7<sup>ème</sup> mois de grossesse et les jeunes mères d'enfants de moins de 3 ans. Ils sont financés par les départements, leur gestion est assurée directement par les Services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou confiée à des associations (Fondation d'Auteuil, Croix Rouge, ASMAE ...).

Il existe pratiquement un centre maternel par département (certains départements peu peuplés se sont regroupés).

Ces Centres Maternels essaient de plus en plus de proposer un accueil adapté aux capacités d'autonomie des jeunes femmes en difficulté : chambre individuelles et vie collective, vie plus autonome en studio au sein du Centre Maternel, appartements décentralisés en lien avec le Centre.

### ► Important !

N'hésitez pas aussi à téléphoner directement pour vous renseigner sur les conditions d'admission et les possibilités de place. On vous expliquera la marche à suivre en fonction des disponibilités et du terme de votre grossesse.

### Trouver les coordonnées des centres maternels :

- Service social de votre Mairie
- Service d'Aide Sociale à l'Enfance de votre département, site du Conseil général
- Demander à une assistante sociale
- Consulter les pages [www.sosfemmes.com](http://www.sosfemmes.com)

**Suivant les cas,** ces établissements peuvent proposer des crèches pour faire garder votre enfant après la naissance. Vous pouvez y être hébergée pendant votre grossesse et jusqu'aux 3 ans de votre enfant.

### 3. Maisons d'accueil maternel dès le début de la grossesse...

Les associations dont vous trouverez les coordonnées sur cette page proposent, dès le début de la grossesse, accueil, prise en charge, soutien et accompagnement pour vivre la grossesse, préparer la naissance et construire l'avenir. Elles travaillent

en lien avec les services sociaux et, sauf exception, proposent un accueil après la naissance.

Les solutions d'hébergement sont différentes d'une maison d'accueil maternel à l'autre, entre vie collective et semi autonomie.

#### **Le Bercail (Fondation d'Auteuil)**

28000 Chartres  
tél : 06 30 82 90 16  
contact@lebercail28.com

#### **Maison Magnificat-Tours**

11 rue des martyrs - 37240 Ligueil  
tél : 02 47 59 63 07  
www.magnificat.asso.fr  
maison.magnificat@gmail.com

#### **Maison Magnificat-Laval**

54 rue de la Croix de Pierre  
53000 Laval  
tél : 02 43 26 43 48  
www.magnificat.asso.fr  
maison.magnificat.laval@gmail.com

#### **Comité d'Accueil de l'Enfant**

Accueil de courte durée  
175 rue Jeanne d'Arc - 54000 Nancy  
tél : 03 83 56 22 22 et 06 28 94 00 39  
accueilenfant@gmail.com

#### **La Tilma**

BP 30079 - 56002 Vannes cedex  
tél : 07 77 26 28 23  
www.latilma.com  
contact@latilma.com

#### **Association Caroline Binder**

Centre maternel La Chrysalide  
7 rue Louise Jordan  
68124 Logelbach  
tél : 03 89 27 04 01  
www.cbinder.asso.fr

#### **La Maison de Louise**

69005 Lyon  
tel : 06 79 64 45 73 et 06 87 52 48 12  
maisondelouise@gmail.com

#### **La Maison de Tom Pouce**

77 – Adresses confidentielles  
tél : 01 64 06 66 22  
et 06 19 82 71 10  
www.lamaisondetompouce.com  
contact@lamaisondetompouce.com

Vous trouverez auprès de leurs équipes aides et conseils pour vous aider à trouver la meilleure solution d'hébergement pour vous.

N'hésitez pas à les contacter si vous vous trouvez dans une situation difficile.

**Si vous êtes en difficulté** et que vous n'êtes pas en mesure, à un moment ou à un autre, de garder votre enfant avec vous, vous pouvez demander aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de l'accueillir temporairement. Votre enfant sera confié à une famille d'accueil ou à une pouponnière en accord avec vous.

### **La Maison de Marthe et Marie**

Colocations solidaires pour femmes enceintes en difficulté

- 44000 Nantes

- 69005 Lyon

- 75011 Paris

[www.martheetmarie.fr](http://www.martheetmarie.fr)

[info@martheetmarie.fr](mailto:info@martheetmarie.fr)

### **Accueil Samarie (Fondation d'Auteuil)**

77220 Coulommiers

tél : 01 64 65 89 30

### **Foyer Saint Benoit-Joseph Labre**

77 – près de Meaux

Accueil de femmes étrangères enceintes et/ou avec des tout jeunes enfants, en attente de la régularisation de leur situation en France. (Femmes en attente de leur carte de résidente et non pas en situation irrégulière) [edouard.ducamp@gmail.com](mailto:edouard.ducamp@gmail.com)

### **Maisons Bethléem**

Permanence : 26 rue des Riaux

83000 Toulon

tél : 04 94 24 97 10 et 06 76 73 41 47

[maisonsbethleem@gmail.com](mailto:maisonsbethleem@gmail.com)

### **Maison Amado**

84200 Carpentras

tél : 04 90 60 28 94

et 06 27 13 32 65

[www.maison-amado.org](http://www.maison-amado.org)

[maison-amado@orange.fr](mailto:maison-amado@orange.fr)

### **Résidence Cécile et Marie-Anne**

16, rue Riffault

86000 Poitiers

tél : 05 49 88 44 20

[res.cma@gmail.com](mailto:res.cma@gmail.com)

### **El Paso**

121 ter Bd Bineau

92200 Neuilly sur seine

tél : 01 47 47 97 60

[foyerelpaso@yahoo.fr](mailto:foyerelpaso@yahoo.fr)

### **Les berceaux de Myriam (Secours Catholique)**

93 - Aulnay sous bois

93 - Bagnolet

tél : 01 58 70 09 20

# JE SUIS ENCEINTE le Guide

Guide téléchargeable et imprimable  
Toutes les informations mises à jour en temps réel

[www.jesuisenceinteleguide.org](http://www.jesuisenceinteleguide.org)

